

2
FOCUS
1
9

ASSOCIATION PRÉVENTION SPÉCIALISÉE 34



L'Association de Prévention Spécialisée 34 (APS 34)
regroupe 3 services intervenant sur 3 champs :

Les **activités
de mobilisation**



dispositif Plateforme
Chantiers éducatifs (Lunel)

La **protection
de l'enfance**
(ancrage de notre action)



service
Prévention spécialisée

La **prévention
des radicalités**



dispositif
SAAF

2019 : Création d'un Service inter-secteurs Jeunes Majeurs et d'une Plateforme départementale « Repérer et Mobiliser les Jeunes »

Toujours et encore plusieurs chantiers en cours et/ou finalisés :

- **L'évaluation externe** : la restitution aux professionnels du service a été faite en juillet 2019. Dans ses grandes lignes, l'évaluation atteste d'une reconnaissance établie par la majorité des partenaires, d'une prise en compte reconnue des demandes des usagers et d'un respect des droits des personnes ;
- **Une action formation « Parler du métier, rendre lisibles les pratiques »** : la mise en place de cette formation action avec Véronique Le Goaziou, sociologue et auteur de « Eduquer dans la rue », avait pour objectif d'élaborer un vocabulaire commun pour parler de notre métier ;
- **Le re-conventionnement ville de Montpellier** : réactualisation de la convention tripartite entre l'association APS 34, le Conseil Départemental et la ville de Montpellier ;
- **Un accord d'entreprise** : un accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail en février 2019, qui clarifie les séquences du travail de rue dans les différents services ;
- **Une démarche PSET** : après l'écriture en 2018 du projet d'établissement, nous avons décliné au sein des services les Projets Socio-Educatifs de Territoire qui proposent une lecture plus fine de nos interventions ;
- **Une refonte du site internet** : le nouveau site optimise la présentation des contenus et des missions de l'association, et se veut plus attrayant et plus lisible pour le grand public ;
- **Un diagnostic Aiguelongue et Vert bois** : suite à une commande de la DEF Conseil Départemental 34, nous avons élaboré un diagnostic social territorial sur les quartiers QPV de Vert Bois et Aiguelongue à Montpellier, à compter du 25/02/19 ;
- **L'évaluation des risques professionnels** : élaboration du « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ».

MERCI à nos partenaires et financeurs pour la qualité de la relation, leur confiance et leur soutien au bénéfice des jeunes et de leurs familles : le Conseil départemental de l'Hérault ; les services de l'état ; les communes partenaires ainsi que l'ensemble des acteurs de proximité, associatifs ou institutionnels, sans la coopération desquels nous ne pourrions mener à bien nos missions.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Les missions de la Prévention Spécialisée

La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance dont les orientations sont déclinées dans le schéma départemental et plus largement dans les politiques sociales, urbaines, économiques et culturelles du département.

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et leurs familles.

Pour qui ?

Le « public » de la Prévention Spécialisée

Force est de constater que les équipes travaillent avec des tranches d'âge extrêmement variées, soit directement et exclusivement, soit en partenariat avec d'autres structures. Le public « classique » de la Prévention Spécialisée est majoritairement constitué d'adolescents et de jeunes adultes, et les équipes soutiennent des actions très diversifiées (Groupe Femme, Fête quartier, Scolarité).

Pourquoi ?

> Soutenir des jeunes en difficulté dans leur parcours scolaire

A travers des actions individuelles :

- présence régulière aux abords des collèges ;
- accueil auprès de partenaires (informations, tél, internet, CV,...) ;
- recherche de stage et d'apprentissage avec les jeunes et leurs parents ;
- médiation avec les établissements scolaires.

A travers des actions collectives :

- activités et sorties sportives, socioculturelles, menées par les éducateurs et actions partenariales, temps forts des fêtes de quartiers...

> Soutenir des parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s)

- accompagnement physique dans les démarches (démarches administratives judiciaires, scolaires...) permettant de conforter les parents dans leur rôle,
- orientation vers les partenaires en fonction des situations.

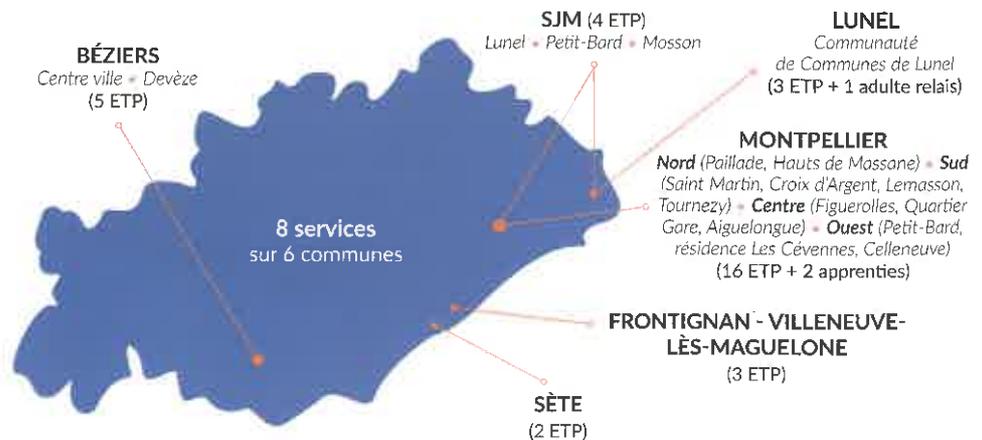
> Aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

- information,
- orientation,
- accompagnement des jeunes vers les dispositifs et partenaires de l'insertion.

> Prévenir les conduites à risques

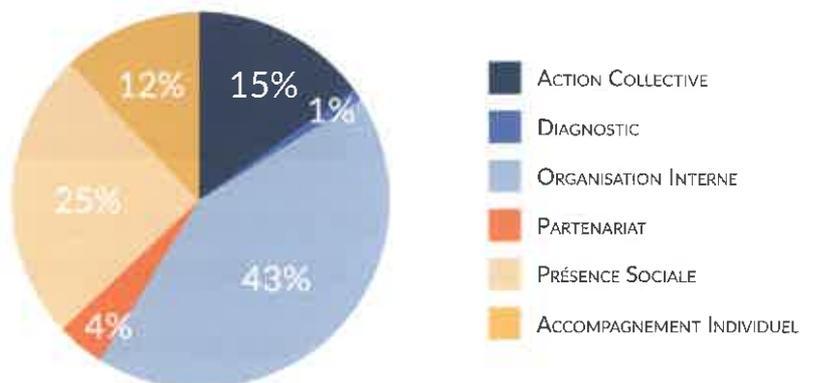
Il s'agit plus particulièrement des conduites addictives ou, plus globalement, de toutes les conduites de « mise en danger ».

DÉPLOIEMENT DES SERVICES (fléché dans le cadre du schéma départemental de la protection de l'enfance)



8 services d'éducateurs de prévention spécialisée encadrés par 4 responsables d'unités d'intervention sociale mènent des actions socio-éducatives sur l'ensemble du département en direction des jeunes de 11-21 ans et de leurs familles.

PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES 8 SERVICES EN 2019



• 52% du travail mené directement avec le public :

- présence sociale : 25%
- accompagnement individuel éducatif : 12%
- actions collectives éducatives : 15%

Projet Social Éducatif de Territoire (PSET)

Les principes et méthodes d'intervention sont communs à l'ensemble de nos services, et si la connaissance des publics (jeunes, familles et habitants) mais aussi des partenaires associatifs et institutionnels nous permet d'intervenir au plus près des besoins, les réalités territoriales sur le département sont diverses et ont nécessité de revisiter nos diagnostics.

En 2019, nous avons donc présenté à nos partenaires 6 PSET de certains de nos territoires d'intervention de l'APS 34 : Béziers, CC Lunel, Frontignan-Villeneuve-lès-Maguelone, Montpellier Centre, Montpellier Sud, et Sète.

Les PSET de Montpellier Nord et Montpellier Ouest seront présentés durant l'année 2020.

Ces projets territoriaux renouvellent nos priorités au sein des territoires et proposent les lignes directrices d'intervention pour les 3 années à venir.

Pratiques de l'APS 34

Le Travail de rue

51 133

contacts dans la rue

CONTACTS DANS LA RUE Typologie par services

SERVICES	NOMBRE DE CONTACTS EN 2019
CCPL (Lunel/Marsillargues)	6294
Béziers - Deveze	6573
Frontignan - VLM	6382
Montpellier centre	2126
Montpellier nord	8008
Montpellier ouest	3149
Montpellier sud	14917
Sète	3673
TOTAL	51133

Le travail de rue, c'est aussi :

- **Se rapprocher**, prendre en considération le territoire de vie des habitants leurs espaces d'interaction et de négociation ;
- **Comprendre** l'environnement culturel ;
- **S'adapter** aux habitudes et aux rythmes des personnes, connaître et maîtriser les codes sociaux des personnes et des groupes ;
- **Etablir et cultiver** une relation faite de reconnaissance de l'autre et de fiabilité ;
- **Repérer et prendre en compte** les besoins des personnes ;
- **Eviter** de proposer rapidement des solutions aux problèmes énoncés.

Et... toujours en binôme.

Les Accompagnements Individuels

729

personnes accompagnées

Avec comme objectifs :

- **De maintenir la relation de confiance**
Travailler des dynamiques collectives et ne pas réduire aux interventions à des relations éducatives individuelles ;
Travailler plus explicitement sur les besoins des jeunes en rapport avec les missions de protection de l'enfance ;
Pouvoir objectiver les sollicitations et les hiérarchiser, voire les temporiser ;
Définir les besoins précis auxquels il va être décidé d'apporter des réponses.
- **De résoudre la problématique en concertation avec le jeune et le partenaire**

Action éducative & insertion socio-professionnelle

Les activités socio-éducatives :

→ **5628,5 heures** de travail pour l'ensemble des services consacrés aux activités socio-éducatives ;

→ **3301** personnes participantes

Les séjours :

→ **603 heures** de travail pour l'ensemble des services consacrés à l'organisation et la mise en oeuvre des séjours ;

→ **94** personnes participantes

SERVICES	Mpt Sud	Mpt Nord	Sète	Frontignan	Mpt Ouest	Béziers
NBRE DE SÉJOURS EN 2019	1	6	3	2	1	2

Les chantiers éducatifs :

→ **663 heures** de travail pour l'ensemble des services consacrés aux chantiers éducatifs ;

→ **69** personnes participantes

- **4 chantiers éducatifs** de 5 jours chacun, pour les équipes de Montpellier ;
- **des chantiers éducatifs ponctuels** individualisés sur le service de la CCL ;
- **une participation de l'ensemble des services montpellierains** au dispositif « expérience souhaitée », porté par l'APIJE ;
- **1 chantier** pour le service de Béziers de 5 jours - Eco citoyens ;
- **1 chantier** pour le service de Frontignan de 5 jours.

► Au total

> **6894,5 heures de travail** pour l'ensemble des services consacrés à la préparation, à l'organisation, à la réalisation et au bilan d'actions collectives, toutes catégories confondues (activités collectives socio-éducatives, séjours, chantiers) ;

> **3464 personnes participantes** toutes catégories confondues.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE COMPARAISON POUR CES 4 DERNIÈRES ANNÉES D'EXERCICE :

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUEL / NOMBRE DE JEUNES SUIVIS				
2015	2016	2017	2018	2019
434	409	819	1014	729

CONTACTS DANS LA RUE				
2015	2016	2017	2018	2019
12 333	13 557	19 028	11 139	51 133

ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES À LA JOURNÉE / NOMBRE DE PERSONNES		
2017	2018	2019
2155	3313	3301

CHANTIERS ÉDUCATIFS / NOMBRE DE PERSONNES		
2017	2018	2019
130	118	69

SÉJOURS / NOMBRE DE PERSONNES		
2017	2018	2019
149	259	94

ACTIONS NOUVELLES ET INNOVANTES

Le SJM

Le service inter-secteurs Jeunes Majeurs 18/25 ans

La prévention spécialisée conjugue **action éducative** et **présence sociale** et vise à accompagner les jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation afin de restaurer le lien social, de lutter contre l'isolement et toutes formes de conduites à risque.

L'action est co-pilotée par le Conseil Départemental et la DDCS et mise en œuvre par l'APS 34. Elle est déployée sur trois quartiers Politique de la Ville : *Mosson, Petit-Bard Pergola, Lunel-Périphérie.*

Objectifs de l'action :

- **Renforcer l'action de la prévention spécialisée auprès des 18-25 ans** ayant besoin d'un soutien spécifique pour s'inscrire dans des dynamiques d'insertion ou de réinsertion ;
- **Améliorer les pratiques professionnelles** de « l'aller vers » avec des interventions en soirée, la nuit et les week-ends ;
- **Créer des partenariats particuliers avec les autres acteurs du territoire** en lien avec les jeunes et leurs entourages : adultes-relais, dispositifs de médiation sociale, centres sociaux, missions locales, PAEJ et MDA ;
- **Mise en place d'équipes mobiles ou d'antennes** en cohérence avec l'intervention des partenaires territoriaux, notamment avec les acteurs de santé.

Actions proposées :

- **Déployer une présence sociale** de 16 à 23 heures, du mercredi au dimanche et les jours fériés, en s'appuyant et en s'articulant sur les équipes de prévention spécialisée « de jour » implantées sur les territoires ciblés ;
- **Utilisation d'un fourgon aménagé itinérant** qui renforce la visibilité de la présence d'APS34 et constitue un support d'animation collective ainsi qu'un espace d'accueil possible ;
- **Entretiens individuels sur les QPV** Petit-Bard Pergola, Mosson, et Lunel-Périphérie.

Lien avec la stratégie pauvreté

La stratégie pauvreté vise à développer davantage de pratiques « d'aller vers » les jeunes dits « invisibles » - ici les 18-25 ans - afin de leur garantir l'accès à un parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.

La Plateforme Départementale

“Repérer et Mobiliser les Jeunes”

Objectifs de l'action : Repérer et mobiliser 200 jeunes de 16/25 ans résidant sur les territoires d'intervention APS 34. L'objectif est d'agir sur des situations complexes en proposant avec plusieurs partenaires, et chacun dans sa spécialité, un **accompagnement global dans une logique de parcours et d'inclusion.**

- *Des parcours allant jusqu'à 8 semaines (280 heures) visant à **insérer durablement** les jeunes en situation de vulnérabilité ;*
- *Redynamiser physiquement le jeune ;*
- *Travailler les **savoirs faire et savoir être** de base (mise en place d'un passeport) ;*
- *Elaborer progressivement le **projet professionnel** ;*
- *Mise en **situation professionnelle**, rémunérée, sur des plateaux techniques (associations caritatives, collectivités...)*

Profil des jeunes :

- Être âgé-e de 16 à 29 ans ;
- Ne pas être inscrit à la mission locale, à Pôle Emploi, ou à Cap Emploi ;
- Habiter un Quartier Prioritaire de la Politique de la ville ;
- Jeunes en exclusion socio-professionnelle, y compris ceux en situation de handicap.

Consortium : APS 34 • Acteurs • APIJE • STEFI • CODES 34

Territoires : Ces jeunes sont accompagnés par l'association Acteurs, l'APIJE, STEFI en fonction des territoires.

Montpellier : Mosson - Petit-Bard - Cevennes - Celleneuve - St Martin - Croix d'argent - Cité Gély - Figuerolles - Gambetta - Gare

Sète - Frontignan - Béziers centre - Béziers la Devèze

Date de mise en place
de l'action

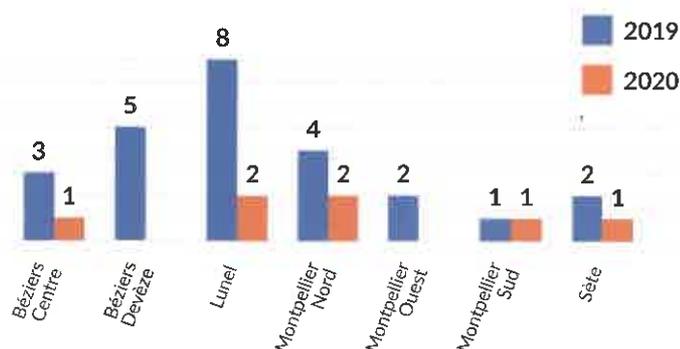
1^{er} octobre 2019

Durée
de l'action

juin 2021

Ce dispositif, porté par l'APS 34, intervient dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences lancé par le gouvernement) et est financé par la DIRECCTE et le FIPD.

Entre octobre 2019 et mars 2020, **32 jeunes** ont été orientés vers ce dispositif, de 16 à 24 ans, avec une moyenne d'âge de 19 ans. Les jeunes se répartissent comme suit :



Date de mise en place
de l'action

15 novembre
2019

Durée
de l'action

3 ans

DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES RADICALITÉS

Le SAAF,
Service d'Accompagnement
et d'Aide aux Familles

Cellule de suivi dans le cadre
de la prévention de la radicalisation.

Dispositif opérationnel
depuis juillet 2015.

Participation à la cellule de lutte contre la radicalisation du département de l'Hérault.

Dans le cadre de l'instruction du comité de suivi, une éducatrice de l'APS 34 rencontre des jeunes et leurs familles et met en œuvre un accompagnement social éducatif.

RAPPEL DES OBJECTIFS :

Dans le cadre de l'instruction du comité de suivi, une éducatrice spécialisée rencontre des jeunes et leurs familles et met en œuvre un **accompagnement éducatif de proximité**.

Elle accompagne les familles qui signalent des situations inquiétantes et dont un membre est en voie de radicalisation, et rencontre toutes les personnes en contact direct avec le jeune et sa famille (enseignants, médecins, animateurs, assistants sociaux, etc.) afin d'étayer son travail et d'accéder à une vision globale du contexte de vie du jeune.

L'association APS 34, en concertation avec les différents acteurs de la cellule dédiée, réalise une **évaluation psycho-sociale** de la famille et plus largement du contexte dans lequel le jeune évolue, et propose un **mode de prise en charge adaptée** à la famille et au jeune.

À cet effet, elle met en place un tableau de suivi travaillé en fonction des besoins du comité de suivi.

48 dossiers instruits
depuis la création du dispositif,
dont **17** nouveaux en 2019

(3 saisines, 10 en fil active, 3 en sommeil et 1 suspendu)

DISPOSITIF « PROMENEURS DU NET »



Suite à l'expérimentation très positive menée en 2017 en partenariat avec la CAF, nous avons souhaité poursuivre la démarche et développer des pratiques éducatives numériques sur chaque secteur d'intervention.

Aujourd'hui, notre établissement compte donc 9 promeneurs du net.

DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

A.E.T. :
Dispositif d'Accompagnement
pendant l'Exclusion Temporaire

RAPPEL DES OBJECTIFS :

- Prendre en charge les élèves exclus temporairement ou définitivement des collèges, afin d'éviter la prise de distance de l'élève vis-à-vis de l'institution scolaire, de répondre au mieux à leurs problématiques et à leur compréhension de la sanction, et de prévenir le décrochage scolaire ;
- Éviter l'errance pendant la période d'exclusion.

Opérationnel depuis le 30 mai 2017

Entrées et sorties permanentes

Accueil de 2 à 6 élèves

Ce dispositif s'appuie sur un partenariat fort avec les 2 collèges de Lunel, des associations culturelles et sportives et des structures institutionnelles.

À la discrétion des principaux, les élèves exclus temporairement de la 6ème à la 3ème sont pris en charge et leur sont proposé un planning singulier en fonction de la sanction.

13 élèves accueillis
durant l'année scolaire 2019-2020

25 élèves accueillis
de janvier à décembre 2019

P.A.A.R.E. :
Programme d'Accueil et d'Accompagnement
à la Réussite Educative

RAPPEL DES OBJECTIFS :

Le PAARE, **Programme d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réussite Educative**, a accueilli depuis sa création plus de 700 élèves et presque autant de familles.

Qu'elle soit exprimée par les institutions ou les associations des quartiers de la Mosson et des Hauts de Massane à Montpellier, l'idée de créer un lieu d'accueil pour les élèves exclus afin d'accompagner la sanction d'exclusion, a longtemps été une demande en latence. **Ce projet s'est concrétisé en 2009** et a donné naissance au PAARE, « Programme d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réussite Educative ».

L'APS 34 était porteuse du projet.

12 jeunes accueillis
durant l'année scolaire 2019-2020

Nous ne pouvons que regretter l'arrêt
du dispositif annoncé en juin 2019.

Cette coopération permet aux travailleurs sociaux d'agir collectivement et solidairement sur les situations problématiques qui les rassemblent dans une perspective de changement. À partir des problèmes sociaux qui se posent à eux, les professionnels sont amenés à chercher ensemble des solutions, en s'appuyant sur leurs pratiques, leur expertise et leurs compétences.

L'APS 34 se positionne pour **élaborer et développer des conventions de partenariat**.

Les professionnels développent des contacts pour échanger et se soutenir mutuellement.

Ce type de « travail ensemble » peut aboutir à une capitalisation des acquis de chacun - connaissances, savoir-faire - au profit de tous.

Hébergement : 115 - CHRS - CADA - SIAO - Résidence sociale - Foyer d'accueil d'urgence - Auberges de jeunesse - FJT - Appartement relais - Habitat jeunes - CCAS - Accueil Urgence Mineurs...

Logement : bailleurs sociaux - FJT - Mairies - Préfecture - Habitat et Humanisme - Boutique logement - Enfance et partage - Habitat Jeunes - Maison du logement - ASE

Insertion professionnelle : APIJE - MLI - Pole emploi - A.I - ER2C - Face 34 - PIL - réseau de proximité

Santé : CPAM - centres hospitaliers - psychiatrie - Planning familial - Arc en ciel - Médecins du monde - Maison des ados - EPE - le zinc - Point écoute jeunes - MDPH - CSAPA - Réseaux - Sésame

Jeunesse-Loisirs-Culture : Hérault-sport - Maison pour tous - Ufolep - PIJ - Clubs sportifs - centres sociaux

Aide matérielle : Banque alimentaire - restos du cœur - Emmaüs - FAJ - CAF - CCAS

Justice : PJJ- SPIP - Maison d'arrêt - Maison de la justice et du droit - Police - Cimade

Scolarité : Education nationale - PRE - Collège - Lycée - CIO - MLDS - MLI - Réseau

Enfance / Parentalité : ASE - Cellule de signalement - PMI - Planning - Associations de l'ASE- CAF - EPE - CIDF

L'association participe aux différents **réseaux départementaux** qui traitent des problématiques en lien avec les missions de la prévention spécialisée :

- Réseau Violences conjugales ;
- Réseau mariages forcés ;
- Réseau parentalité ;
- Les réseaux associatifs et institutionnels actifs dans nos différents territoires ;
- Commissions d'insertion.

Nos modes opératoires

Avant tout :

- > **présenter** nos missions, nos actions à nos partenaires de manière régulière ;
- > **élaborer** une carte de partenariat par territoire ;
- > **organiser** la complémentarité.

Méthode pour une meilleure capacité à déployer un réseau

- > **confirmer** une bonne implantation territoriale et un travail d'équipe avec les acteurs sociaux du territoire ;
- > **rédigier** une note d'ambiance mensuelle ;
- > **apporter** une expertise de terrain ;
- > **formation continue** indispensable pour **améliorer** la connaissance des dispositifs et missions des partenaires ;
- > **former** des professionnels à la technique des appels à projets.

Partage d'informations à caractère secret

Du fait qu'ils remplissent une mission de protection de l'enfance, les professionnels de prévention spécialisée sont concernés par le partage d'informations à caractère secret.

Le principe du partage d'informations à caractère secret a reçu une consécration législative. Il est une modalité du travail en réseau, indispensable à l'exercice de la protection de l'enfance. Il est reconnu par les professionnels comme étant un aspect incontournable de leur travail : sa pratique sert l'amélioration de la qualité des accompagnements éducatifs en soutenant la pertinence, la coordination et la cohérence des réponses apportées auprès des enfants concernés.

Les recommandations en la matière (à l'exclusion des obligations d'information aux autorités) précisent que ce partage d'informations à caractère secret est nécessaire à l'évaluation des situations des enfants, en amont ou en aval de la transmission aux autorités. Ce partage doit avoir lieu dans un espace qui garantit la confidentialité.

Les actions de l'APS 34 sont conduites grâce au financement des institutions suivantes :



L'APS 34 est une association autorisée et conventionnée par le Conseil départemental de l'Hérault et des communes au titre d'une mission de prévention spécialisée relevant de la protection de l'enfance.

APS 34 : Miniparc Bât. 4 - 912, rue de la Croix-Verte 34090 Montpellier - Tél : 04 67 75 22 29 - Courriel : secretariat@aps34.fr
www.aps34.fr